

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D85

Séance du 22.10.2020 – Convocation du 13.10.2020

Compte rendu affiché le 30 octobre 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Leïla BEN MAHFOUD

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Nelly NAVARROTACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	27
Votants	29
Exprimés	25

Objet : Désignation de représentants auprès de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

La **Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi** est un Groupement d'Intérêt Public issu de l'ancienne Maison de l'Emploi et de la Formation. Sa création en 2018 avait pour objectifs de répondre à trois grands enjeux :

- Répondre à l'ambition métropolitaine de développer sur l'ensemble de son territoire et, pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion par l'entreprise qui garantit l'équité de traitement des publics,
- Clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité,
- Optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux.

Les statuts de l'organisme, tels que validés le 13 septembre 2018, prévoit que le Conseil d'Administration est composé de 32 membres ayant voix délibérative :

- La Métropole de Lyon dispose de cinq représentants et cinq suppléants ;
- La Ville de Lyon dispose de deux représentants et deux suppléants ;
- L'État dispose d'un représentant et d'un suppléant ;
- Le Pôle emploi dispose d'un représentant et d'un suppléant ;
- La Région Auvergne Rhône Alpes dispose d'un représentant et d'un suppléant ;
- Les 17 autres communes disposent chacune d'un représentant et d'un suppléant ;
- Les consulaires ainsi que les bailleurs publics disposent chacun d'un titulaire et d'un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Neuville-sur-Saône auprès du GIP.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées : **Vincent ALAMERCERY** en tant que délégué titulaire, **Jérôme JARDIN** en tant que délégué suppléant.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Le vote se déroule à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les résultats des élections municipales du 15 mars 2020,
- **PROCÈDE** à l'élection et constate les résultats suivants :
 - titulaire : **Vincent ALAMERCERY** Votants : 29 - Exprimés : 25
 - suppléant : **Jérôme JARDIN** Votants : 29 - Exprimés : 25
- **DIT** en conséquence que la représentation de la Commune auprès de Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi est désormais assurée par **Vincent ALAMERCERY** en tant que délégué titulaire et **Jérôme JARDIN** en tant que délégué suppléant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 octobre 2020

Le Maire,
Eric BELLOT.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/10/2020
- Publication ou affichage le 28/10/2020

Eric BELLOT, Maire

